

## DECLARATION DE PERFORMANCES

### EPDM

### membrane d'étanchéité (épaisseur 1,5mm)

---

#### 1. Type de produit et identification:

EPDM

#### 2. Identification du produit de construction:

Date de production: voir marquage membrane

#### 3. Utilisation(s) prévue(s):

Membrane synthétique pour toiture non renforcée, noire, en EPDM, d'une épaisseur nominale de 1,5mm;

Utilisation conformément à la norme:

- EN 13956: avec lestage, fixation mécanique ou pose en adhérence totale
- EN 13967 : applications A et T

#### 4. Système ou systèmes d'évaluation et de contrôle de la constance des performances du produit de construction:

Système 2+

#### 5. Organisme notifié désigné par les normes EN 13956 et EN 13967:

LGAI TECHNOLOGICAL CENTER, S. A. (Applus+), organisme notifié no. 0370, a réalisé les tests.

## 6. Performance déclarée:

Caractéristiques essentielles		Performances		Spécifications techniques harmonisées
		Valeur 1,5 mm	Unité	
Réaction au feu	EN 13501-1	E		EN 13956:2012 EN 13967:2012
Résistance au feu externe	EN 13501-5	F <sub>roof</sub> (t1)		
Étanchéité (60 kPa)	EN 1928	Pass		
Résistance à la traction (dans les 2 sens)	EN 12311-2	× 8	N/mm <sup>2</sup>	
Allongement (dans les 2 sens)	EN 12311-2	× 300	%	
Résistance aux chocs	EN 12691 (A)	× 200	mm	
Résistance aux charges statiques	EN 12730	× 25	kg	
Résistance au déchirement	EN 12310-2	× 40	N	
Résistance au cisaillement des joints	EN 12317-2	× 200/50	N/mm	
Résistance au pelage des joints	EN 12316-2	× 25/50	N/mm	
Résistance aux racines	EN 13948	NPD		
Durabilité (1000h, UV)	EN 1297	Pass (Class 0)		
Durabilité de l'étanchéité	EN 1296 / EN 1928	Pass		
Pliage à froid	EN 495-5	Ö-45	°C	
Substances dangereuses		Aucunes <sup>1)</sup>		

<sup>1)</sup> Ce produit est un article tel que défini à l'art. 3 de la directive REACH. Il ne contient aucun composant destiné à être émis dans des conditions normales ou prévisibles d'utilisation. Sur base des connaissances actuelles, ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes énumérées à l'annexe XIV de la directive REACH ou dans la 'Candidate List of Substances of Very High Concern for Authorization' publiée par HSE dans des concentrations supérieures à 0,1%.

7. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances indiquées au point 6.

La présente déclaration de performances est établie sous la responsabilité exclusive du fabricant